

Autorités, autorisations, patentes temporaires et prévention

Synthèse d'une enquête sur les pratiques de 16 représentants des autorités (5 cantons romands)

L'enquête : Après des années de travail « pour une fête réussie » et pour la prévention en milieu festif, RADIX, l'ISPA et le GREA, en collaboration avec les centres de prévention cantonaux compétents, ont voulu faire la synthèse des principes et pratiques ayant cours en CH-romande. Sur la base d'une enquête qualitative, deux documents retracent pour l'un, les propos de membres des autorités communales (politiques ou police locale), régionales ou cantonales (services chargés des patentes temporaires pour la vente d'alcool), pour l'autre l'expérience de 13 responsables de manifestations, concerts, festivals, clubs. Des principes, des pratiques et exemples ont été ainsi dégagés, puis commentés par les partenaires cantonaux en prévention.

Ce texte se limite à l'expertise cumulée des autorités interviewées et de spécialistes de la prévention. Son pendant pour les organisations de manifestation est disponible c/o [RADIX](#).

Quelles réalités derrière la diversité des autorisations ? Lorsqu'une manifestation demande à être autorisée auprès d'une instance locale (exécutif ou service), selon son projet, elle sollicite aussi le droit de vendre de l'alcool, ceci parfois auprès d'une autre autorité régionale ou cantonale. Cette double démarche permet un double regard, mais demande aussi une coordination. Souvent, le contexte, le déroulement et les besoins liés à la manifestation ne sont examinés que par l'autorité locale qui entend, oriente, conseille l'organisation, contrôle le bon déroulement de l'événement (ou en récolte les échos), puis propose de faire un bilan.

Lorsque la volonté politique est claire, les règlements réalistes, les retours après l'événement possibles et suivis de conséquences, les représentants des autorités sont plus crédibles, même face à un interlocuteur influent, peu collaborant ou faisant partie de ses amis.

Les centres de prévention, s'ils sont impliqués par les autorités ou l'organisateur dans l'organisation, le suivi et l'évaluation, offrent un regard extérieur, une réflexion et des outils. Ces derniers deviendront d'autant plus performants que la collaboration s'établit sur le long terme. Ce travail complète ou accompagne le développement et l'amélioration d'une organisation. La prévention, la sécurité, le développement durable et le confort du client ou la qualité de l'ambiance sont au cœur de la réussite et de la rentabilité dans l'univers festif.

Le rôle de l'autorité : Responsables des conditions cadre, les autorités ont à cœur de promouvoir une éthique de la fête portée par l'organisation et vécue par les participants.

Pour ce faire, elle va se positionner en partenaire pour amener un plus à la manifestation par ses conseils, une orientation, voire des exigences si nécessaire. Elle peut promouvoir les collaborations entre les instances et impliquer les spécialistes de la prévention qui seront de précieux partenaires, tant auprès des autorités que des organisateurs.

Limités dans leur disponibilité, les acteurs des autorités citent les priorités suivantes :

- Être proactif dans la transmission des conditions, outils et partenariats pertinents.
- Cibler les organisateurs qui profiteront le plus d'une rencontre.
- Miser sur un partenariat à long terme, ne pas aller contre ou juger mais élaborer, négocier et donner accès à des moyens.
- Adapter les exigences aux réalités en restant ambitieux : fixer des objectifs et faire ou demander un bilan.
- Valoriser les expériences et résultats allant dans le bon sens, remédier, poser des exigences, voire sanctionner pour tout autre résultat.

Les atouts des autorités : Connaître l'histoire, pouvoir donner des lignes, orienter, réguler & coordonner, proposer une discussion, un partenariat, être compétent pour sanctionner.

Évaluer le risque et les compétences pour fixer des priorités.

Il faut construire des partenariats lorsque l'événement : est porté par plusieurs partenaires / s'étend sur plusieurs jours (rassemblement) / réunit une multitude de points et de types de vente (braderie) / attire un public nombreux (fête de la musique) / nécessite une dérogation ou une adaptation des conditions cadre, qu'elle soit facultative, recommandée ou obligatoire.

Si le traitement des demandes est souvent subjectif, on relève divers éléments d'appréciation :

- **Connaissance de la manifestation et son organisation**, l'histoire de la manifestation, le nombre d'éditions et les antécédents.
 - ✓ La qualité des contacts avec l'organisateur, son sérieux, sa crédibilité, son engagement et sa collaboration pour que tout fonctionne bien : une organisation « adulte ».
 - ✓ La collaboration avec la prévention et le travail social offrent un encadrement rassurant.
 - ✓ Le but **de la manifestation**, le type d'activité, le public et la fonction de la vente d'alcool (un service ou une fin en soi dépourvue d'éthique ?) sont cohérents avec la politique locale.
 - **Le type de vente d'alcool** (horaires, bars, promotions ?) et **la carte** des boissons (prix, quantités, spiritueux, promotion des boissons sans alcool, eau gratuite ?).
 - **L'envergure de la manifestation, sa complexité** (nombre de stands ou de partenaires réunis).
 - **Le type de manifestation et le public attendu** :
 - ✓ L'heure à laquelle la manifestation se termine (dérogations)
 - ✓ Le lieu (plein air, cantine, salle, situation et aménagements)
 - ✓ La fréquentation (gérer les effets de groupe)
 - ✓ Le genre de public attendu, l'ambiance prévisible
 - ✓ La présence de mineurs suscitée par la manifestation
-

Un cadre et un fonctionnement de qualité entre les autorités politiques, administratives et le terrain soutiennent le représentant de l'autorité dans ses rapports de proximité. Des mesures disponibles, des outils et de bons partenariats le rendent crédible.

Au niveau local, on note plusieurs pratiques qui renforcent la prévention et ses effets :

- ✓ Une coordination locale favorise le lien entre la prévention, le canton, la commune et le terrain (ex : www.lescommunesbougent.ch / www.lvt.ch/fiesta). La personne gérant les autorisations est identifiée et considérée comme un « porteur » de la prévention.
- ✓ Les communes, une région adoptent un document commun en accord avec le canton. « Le formulaire d'autorisation a été remanié pour qu'il soit convivial, véhicule des conseils et des illustrations dans une présentation attractive » (disponible auprès de info@fondationo2.ch).
- ✓ Les procédures d'octroi de l'autorisation garantissent au minimum la remise du matériel adéquat, une information sur les règles et l'orientation sur les ressources / aides.
- ✓ Remise d'un document de prévention avec le permis temporaire.
- ✓ Le suivi du dossier depuis la demande jusqu'à l'évaluation est assuré.
- ✓ Viser l'implication de la personne responsable, éviter toute autorisation « administrative ».
- ✓ Obligation communale d'adhérer à une charte, un label, ou utilisation de check-lists pour établir les conditions de l'autorisation (liste des centres cantonaux de ressource en p. 5, et <http://www.grea.ch/pdf/nl/chartetechno.pdf>, www.raidblue.ch, [check-list](#) de la gendarmerie vaudoise).
- ✓ Limitation pour les alcools forts (horaires & forme de vente, types, dosage).
- ✓ Les structures d'animation, de travail social hors murs, les maisons de quartier peuvent accompagner des organisateurs avec le soutien des centres de prévention.
- ✓ Le greffe sensibilise les privés louant des salles (lois, responsabilités, aides possibles).
- ✓ Incitation financière pour les sociétés locales engagées dans la prévention.

Remettre une autorisation, l'art et la manière :

Il faut une procédure claire et cohérente pour être crédible. Dans chaque canton, une check-list, des documents de référence sur l'organisation de fêtes, la gestion du service, les offres de prévention sont disponibles (*milieu techno* : www.grea.ch, *plate-forme Nightlife*).

On dégage 3 étapes dans les pratiques relatées :

Transmettre les directives, orienter : inciter la personne déposant la demande à négocier avec son comité la manière dont les exigences seront satisfaites et la prévention implantée. Ne pas hésiter à la rencontrer.

Établir l'autorisation : les partenariats, les moyens mobilisés sont cohérents avec l'évaluation du risque pour la manifestation et les compétences perçues chez l'organisateur (voir ci-dessus).

Délivrer l'autorisation : tout document est contresigné. Le rappel des lois est agrafé avec l'autorisation, les panneaux, dépliants, avis sont livrés en nombre suffisant.

Le controlling, le suivi pendant et après : un équilibre difficile entre l'évaluation, le contrôle et des moyens restreints.

Sur le principe, la prévention participe au confort, à la sécurité du client, de l'organisateur et des collaborateurs.

L'autorisation sert de base au contrôle et à l'évaluation à posteriori de la manifestation. Mettre en lien les exigences et les bénéfices attendus permet une négociation fructueuse pour les deux parties. La procédure peut donc devenir un instrument d'évaluation bénéfique aux deux parties. Pour ce faire, les objectifs auront été fixés au préalable, de manière réaliste, l'atteinte de la perfection supportant quelques étapes intermédiaires. Un bilan devrait donc clore le processus. Les partenaires de la prévention peuvent soutenir cette démarche, mais la répression ou les restrictions pour de futures éditions doivent rester possibles.

Pour compléter le travail avec l'organisateur, les mesures de prévention recommandées :

Sécurité : l'organisation de la sécurité vise tant le confort des clients que la mise en œuvre des prescriptions légales. 63% des autorités interrogées recommandent des protocoles d'intervention et de gestion des difficultés discutés avec les collaborateurs. Les grandes manifestations nécessitent une coordination entre la police, la sécurité et les organisateurs.

Consommations illégales : en principe inexistantes, elles doivent pourtant être gérées. Elles font l'objet d'un travail de proximité, tant par l'organisateur, que par des professionnels ou des pairs formés, ceci surtout dans un esprit de réduction des risques (au même titre que l'alcool) et de préservation de la qualité de l'événement. La collaboration de la police s'avère utile.

Vente d'alcool : Les conditions de vente (prix, types de produits, horaires) sont à considérer en tenant compte de la loi et de l'éthique. La loi « sirop » est applicable (à quantité égale, 3 boissons moins chères que la première boisson alcoolisée). La formation du personnel, de responsables de stand ou au moins des [directives](#) claires rappelées, vérifiées régulièrement doivent limiter les risques d'ivresse, clarifier les responsabilités du personnel bénévole ou non, donner des compétences pour gérer les situations embarrassantes (constat de consommation ou d'attitudes inadéquates, refus de servir).

Protection de la jeunesse : seuls 14% des répondants pratiquent le contrôle et l'identification (bracelets) des mineurs alors que 50% les trouvent pertinents. Cette tâche est souvent déléguée au bar, là où le temps et les compétences ne sont pas forcément adéquats. L'affichage des prescriptions légales est un minimum que certains personnalisent pour montrer leur engagement. Des clauses spéciales sont à discuter pour des manifestations impliquant automatiquement la jeunesse (eau gratuite, suppression des alcools forts et des prémix, encadrement de la vente).

Lorsque des mineurs travaillent bénévolement au bar ! Vérifier les dispositions légales. Les moins de 16 ans ne devraient pas travailler derrière un bar après 20 heures (pas après 22h pour les plus de 16 ans). Ils ne doivent pas être seuls mais toujours sous la responsabilité d'un majeur. Le service de l'alcool par des moins de 16 ans n'est pas recommandé. En cas de rémunération, se référer aux [lois sur le travail](#).

Prévention et réduction des risques d'ivresse :

- **Les prix** ne devraient pas inciter à la consommation d'alcool et le rapport quantité/prix non plus. Même si à quantité égale, trois boissons sont moins chères que la première boisson alcoolisée (**loi « sirop »**), ne pas boire d'alcool doit rester financièrement plus intéressant.
- **L'animation, les alternatives** à la consommation, **des horaires** pour la vente d'alcool, la **promotion des boissons sans alcool** (emplacement, présentation, offres incitatives) évitent que la finalité de l'esprit festif se résume à l'ébriété et aux dommages liés.

Réduction des risques :

La réduction des risques peut se faire au niveau structurel ... :

- Offre de transports publics adaptée, promue dans la publicité, puis dans l'événement.
- Période de « dégrisement » : ne plus vendre de l'alcool un temps avant la clôture et pas de vente « non-stop » d'alcool sur une journée et/ou plusieurs jours.
- Les zones récupération à l'abri du bruit et de l'agitation, propices à l'échange. On y trouvera une écoute, de l'eau fraîche gratuite, du matériel pertinent (ouïe, sexualité, ...).

... mais aussi au niveau des individus et d'une discussion sur leur comportement :

- L'implication de pairs, de professionnels ou d'actions faisant la promotion d'une réduction des risques qui va au-delà du rappel de la responsabilité individuelle (ex : [projets de prévention par les pairs](#), [pôle](#) ou stand de prévention, [be my angel \(FVA\)](#), [évaluation](#) ou [test](#) de la consommation).
-

Des échanges qui mettent de l'huile dans les rouages et vous qualifient :

L'action d'un acteur suffit rarement. La corrélation entre une volonté politique, des outils et des procédures revisités en partenariat ([participation](#)) donne des moyens, des compétences. Par le travail avec les spécialistes de la prévention et/ou du travail social, une cohérence et une légitimité émergent dans les pratiques de chacun-e. Enfin, c'est l'organisateur qui, à long terme, peut devenir le porteur de la prévention.

Pour cela, la reconnaissance mutuelle, des temps, des lieux pour mettre à plat les inévitables problèmes sont indispensables. Les organisateurs interrogés préconisent aussi des échanges réguliers avec les autorités (politique, prévention et police). Le potentiel des partenariats avec les maisons de quartier et le travail social hors murs a aussi été relevé.

Par la collaboration avec les structures et partenaires locaux de prévention, les acteurs se sentent reconnus, valorisés dans l'aspect préventif de leur rôle. La collaboration avec les partenaires de prévention et l'augmentation des compétences par la réflexion en commun sont facilitées grâce à ce type de fonctionnement et de structure.

Diverses plates-formes existent pour une politique coordonnée, visible et une évaluation des pratiques. « *Nous avons un groupe de prévention interdisciplinaire qui gère la politique locale de gestion d'abus d'alcool de nos 19 communes ([groupe régional « les communes bougent »](#)) (JU) Formation des [labélisateurs](#) Fiesta (VS), réunions de coordination (VD-NE), plate-forme alcool (GE). Ont été évoquées aussi des réunions régulières (toutes les 6 semaines) avec les autres services communaux et/ou le partenaire de prévention.*

Pages cantonales et ressources romandes:

Canton	Page principale	Prestations spécifiques	Pages relatives	Accompagnement / contact
BE	www.protection-jeunesse-be.ch	Formation et consultation, matériel, prévention sur place, test	Bon tuyaux et plus , la loi , notre offre , commande , protection de la jeunesse	http://www.iugendschutzbern.ch/jugendschutzbern/f/014.html
	www.fondation-contact.ch	Actions de prévention secondaire lors de manifestations (soirées, concerts ou festivals)	http://www.fondation-contact.ch/dependances/prestations.asp	http://www.fondation-contact.ch/dependances/contact.asp
JU	www.trans-at.ch/prevention	Prévention en milieu festif, pôle de prévention (présence pluri-professionnelle, stand et animation), be my angel tonight	Pôle prévention , Be my angel avec alcotest en ligne , prévention festive – techno party , Prévention communautaire	http://www.trans-at.ch/groupe_prevention.html
NE	www.fondation-neuchatel-addictions.ch	Be my angel, conseil et formation, matériel de prévention, conseil aux organisateurs	Une fête réussie , concertation et prévention , pack prévention	http://www.fondation-neuchatel-addictions.ch/general.asp/1-0-10128-5510-105-1-0/
FR	www.reper-fr.ch	Information et accompagnement des organisateurs, formation du personnel de bar, conceptualisation et évaluation, animation, Be my Angel, Alcoborne, matériel.	Prévenfête , Be my Angel avec alcotest en ligne	Information et projets : www.reper-fr.ch
VD	www.fva.ch	Information et documentation, accompagnement, conceptualisation, animation, promotion et évaluation des actions/programmes de prévention. Be my angel	Be my angel avec alcotest en ligne , au cœur du service , la prévention des risques liés à l'alcool	www.fva.ch/prevention/
	Grande diversité d'acteurs	Travail avec les pairs sur les lieux informels	FVA	
	www.espace-prevention.ch/nord/	Travail avec les pairs	www.healthsangels.ch	
VS	www.lvt.ch/fiesta	Information, accompagnement, labellisation, matériel, be my angel, alcotest en ligne	Alcotest online , be my angel , le label , sécuriser la fête , gérer les risques , ressources , commande	www.lvt.ch/fiesta
GE	www.fegpa.ch	Accompagnement des concepts de prévention dans les fêtes, documentation, matériel, be my angel, sensibilisation dans les manifestations, Simalc (simulateur d'alcoolémie).	Alco-test , sécurité routière , alcoborne , nez rouge	www.fegpa.ch/contact.html
		Réduction des risques travail avec les pairs	www.nuit-blanche.ch	

Ressources romandes, matériel, chartes, label : www.prevenfete.ch ou www.sfa-isp.ch >prévention>projet>protection jeunesse – www.grea.ch - www.raidblue.ch - www.lvt.ch/fiesta/ - www.bemyangel.ch/romandie/romandie.html .